

**Réunion de la Commission de Suivi de Site de l'usine de
compostage d'ordures ménagères et du centre
d'enfouissement technique d'ordures ménagères de
Caupenne, exploités par le SIETOM de Chalosse**

COMPTE RENDU DE LA REUNION

à Caupenne (40)

Mercredi 20 septembre 2017 – 10 h

Liste des participants

Membres du collège « des administrations de l'Etat » :

Lucien GIUDICELLI : Préfecture des Landes – Sous-préfet de Dax
Claire CASTAGNEDE-IRAOLA : DREAL UD40 – Responsable
Jean-Marc AVIGNON : DREAL UD40 – Inspecteur

Membres du collège « des élus des collectivités territoriales concernées » :

Ghislaine LALANNE : Mairie de Caupenne – Maire
Jean ROHFRITSCH : Mairie de Gaujacq – Maire

Membres du collège « des exploitants de l'installation classée » :

Odile LAFFITE : SIETOM Chalosse – Présidente
Mathieu GASTON : SIETOM Chalosse – Directeur des services techniques
Fabrice LACOUTURE : SIETOM Chalosse – Responsable du service communication
Jérôme LASALA : SIETOM Chalosse – Directeur
Isabelle SIRMAIN : SIETOM Chalosse – Responsable du service HSE

Membres du collège « des riverains d'installations classées ou d'associations de protection de l'environnement » :

Jean-François BELLEGARDE : Sepanso Landes
Jean THOBY : Association Chalosse Vie

Membres du collège « des salariés de l'installation classée » :

Patrick DUBROCA : SIETOM Chalosse – Représentant du personnel

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la CSS du 19 mai 2016
- Statuts et population du SIETOM
- Bilan d'activités 2016
- Exploitation de l'Unité de Valorisation Organique (UVO)
- CSDMA : exploitation et travaux
- Suivi norme ISO 14001
- Gestion des effluents du CSDMA et valorisation du biogaz
- Bilan du programme local de prévention des déchets
- Démarches de valorisation accrue des déchets et d'optimisation du service
- Questions diverses

Documents associés

Présentation du SIETOM
Bilan des actions de la DREAL

10 h 05 – Début de la réunion

M. GIUDICELLI, Sous-préfet des Landes

Ouvre la réunion, et salue les efforts réalisés par le SIETOM pour améliorer les conditions environnementales de fonctionnement de cet organisme.

Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.

Approbation du compte rendu de la CSS du 19 mai 2016

M. BELLEGARDE, SEPANSO

S'interroge sur les apports du cabinet SAFEGE, auquel il est fait référence page 3 du compte rendu, dans l'exploitation du Centre de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés (CSDMA), dans la mesure où cette activité est précisément inhérente au SIETOM.

Mme LAFITTE, SIETOM

Explique que le point porte sur la nouvelle tranche de travaux, et non sur le fonctionnement général du CSDMA. Il a toujours été fait appel à un bureau d'étude pour assurer ce type de chantier, à savoir la création d'une nouvelle alvéole.

M. THOBY, Chalosse Vie

Revient sur les brevets relatifs aux nouvelles méthodes de valorisation des déchets, d'origines anglaise, américaine et canadienne. La demande de recours à ces brevets gagnerait à être formulée au niveau national (et non uniquement par « les industriels », comme cela est précisé dans le compte rendu), afin d'en faire profiter les CSDMA. Leur exploitation s'avère en effet efficace et rentable.

Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL

S'engage à transmettre cette remarque au ministère.

Le procès-verbal de la CSS du 19 mai 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents, sous réserve de la prise en compte des observations formulées en séance.

Statuts et population du SIETOM

M. LASALA, SIETOM

Indique que la population du périmètre du SIETOM n'a évolué que de 0,8 % entre 2016 et 2017. Par ailleurs, le SIETOM compte désormais cinq EPCI adhérents. La modification des statuts a pris en compte cette évolution.

Bilan d'activités 2016

M. GASTON, SIETOM

Observe qu'a été poursuivie la démarche d'optimisation des kilométrages parcourus. Par ailleurs, les ratios relatifs à la collecte sélective ne sont pas aux niveaux souhaités. C'est pourquoi a été engagée une démarche de densification des points de collecte sur le territoire, étalée sur deux années.

Mme LAFITTE, SIETOM

Ajoute que la baisse du volume des ordures ménagères se poursuit, et que le volume des déchets recyclables augmente.

M. GASTON, SIETOM

Précise que les déchetteries restent les endroits qui collectent les volumes les plus importants. Ces sites souffrent toutefois de problématiques de vols et de vandalisme.

Pour sa part, l'Unité de Valorisation Organique traite 15 000 tonnes de déchets par an. Le compost produit est normé et est vendu 3 euros la tonne.

Le bilan du stockage fait état de 31 629 tonnes enfouies en 2016.

La répartition du flux des 47 190 tonnes collectées montre la hausse du recours aux déchetteries (+5,8 %). Par ailleurs, 62 % des tonnes collectées sont valorisées (dont 40 % de valorisation organique et 22 % de valorisation matière).

Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL

Demande si les déchets des professionnels sont acceptés.

Mme LAFITTE, SIETOM

Répond par l'affirmative, à raison d'un mètre cube par semaine.

Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL

S'enquiert de la gestion de la problématique du plâtre par le SIETOM.

M. GASTON, SIETOM

Explique que ce type de déchet est refusé lorsqu'il est d'origine professionnelle. Il est demandé de l'acheminer au site de Bégaar. Lorsque le plâtre provient des usagers, un tri maximal est opéré.

Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL

Précise que le site de Bégaar n'est plus équipé pour traiter le plâtre. La problématique de traitement de ce déchet concerne les Landes, mais également les Pyrénées-Atlantiques. Le centre de traitement agréé le plus proche se situe à Saint-Loubès, près de Bordeaux.

M. GIUDICELLI, Sous-préfet des Landes

Invite le SIETOM à orienter les professionnels vers Bordeaux pour y déposer leurs déchets de plâtre.

M. BELLEGARDE, SEPANSO

Déplore que des personnes déversent leurs gravats non triés dans des chemins, en toute

impunité.

M. GIUDICELLI, Sous-préfet des Landes

Assure que si la préfecture est informée de ce type de pratique, elle saisit le procureur de la République, *via* la DREAL, et diligente une enquête de gendarmerie.

Mme SIRMAIN, SIETOM

Demande si le site d'Aire-sur-l'Adour accepte le plâtre.

M. AVIGNON, DREAL

Le confirme, dans des proportions limitées. De plus, le plâtre n'y est pas stocké, mais redirigé dans la filière adéquate.

Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL

S'engage à contacter le site d'Aire-sur-l'Adour et à revenir vers le SIETOM à ce sujet.

M. LASALA, SIETOM

Aborde les finances du SIETOM. Le résultat de l'année 2016 est positif. Il résulte d'une démarche continue d'optimisation des dépenses. Par ailleurs, il signale que 93 personnes ont travaillé pour le compte du SIETOM au cours de l'année 2016.

M. LACOUTURE, SIETOM

Indique qu'en matière de communication, le SIETOM poursuit ses animations scolaires et périscolaires. Il mène également une communication de porte-à-porte, suite aux modifications de collectes engagées sur les communautés de communes et aux actions de densification du réseau de collecte.

Exploitation de l'Unité de Valorisation Organique (UVO)

M. GASTON, SIETOM

Note que le suivi de l'exploitation avec Urbaser, constructeur de l'UVO, s'est poursuivi en 2017, par téléphone (tous les 15 jours) et sur site (tous les trimestres).

L'UVO a été arrêtée du 19 septembre 2016 au 24 novembre 2016 en raison de la casse de l'arbre du pignon d'entraînement du tube de fermentation. Cette panne explique la diminution des tonnages traités en 2016.

M. THOBY, Chalosse Vie

Pointe les problématiques récurrentes d'entretien et de pannes de ce type de matériel, notamment en Angleterre, si bien que plus personne n'y recourt.

M. GASTON, SIETOM

Signale par ailleurs qu'un travail sera réalisé au sein du SIETOM afin de répondre aux exigences renforcées du référentiel TERROM.

Par ailleurs, suite à l'incendie du site de Bayonne le 16 septembre 2016, ont été traitées 4 500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, provenant dudit site, par l'unité du SIETOM.

Enfin, M. GASTON annonce un arrêt technique de l'unité au mois d'octobre, d'une durée d'une semaine.

CSDMA : exploitation et travaux

M. GASTON, SIETOM

En 2016, le SIETOM a autorisé l'accès à son CSDMA au SITCOM Côte Sud à la Communauté des Communes Landes Armagnac, mais également au centre de tri CLTDI, ainsi qu'à

Atlantique Service Environnement et à SITA. Un contrat a également été signé avec la COVED pour l'apport de 1 500 tonnes par an de déchets de plages collectés lors du nettoyage des plages du littoral landais.

M. GASTON ajoute que les travaux prévus en 2017 visent la création de la nouvelle alvéole A5, ainsi que la réhabilitation de deux autres alvéoles (A4 et B5). Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 1,2 million d'euros.

Suivi norme ISO 14001

Mme SIRMAIN, SIETOM

Indique que le SIETOM a engagé une réflexion sur le champ de certification par rapport au nouveau référentiel ISO 14001 version 2015. Ce dernier ne va en effet plus permettre de découper les activités d'une entité en n'en certifiant que certaines. Un plan d'action a donc été établi pour 2017, permettant d'intégrer progressivement, et en fonction des moyens humains et financiers, les activités non certifiées à ce jour, selon un planning défini. Un travail pédagogique et de communication accompagnera le programme.

Ont été enregistrés, en 2016, cinq départs d'incendie, et un déclenchement pour radioactivité, provenant d'un chauffeur qui avait passé un examen médical, et qui avait ingéré de l'iode.

Quatre exercices ont été effectués au cours de l'année et ont permis d'améliorer le dispositif de gestion de l'urgence.

Par ailleurs, les résultats des analyses 2016 sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2010.

La gestion du site des Partenses est marquée, en 2016, par une diminution de la consommation d'eau et d'énergie, par la suppression du recours aux produits phytosanitaires, et par la mise en œuvre d'une tonte différenciée sur le site (notamment au travers du concours d'aurochs sur une zone depuis le mois d'août 2017).

Gestion des effluents du CSDMA et valorisation du biogaz

Mme SIRMAIN, SIETOM

Indique que la torchère n'a pas fonctionné de manière optimale en 2016, notamment en raison de la présence d'un point bas. Il est prévu, fin 2017, de supprimer ce point bas, et de remplacer la torchère actuelle (en location) par une autre, dans le cadre de la valorisation du biogaz.

La valorisation du biogaz s'effectue par le réchauffement des lixiviats. Les fumées passent par un échangeur, et permettent de chauffer de l'eau, laquelle passe dans un deuxième échangeur eau/lixiviat. Le lixiviat est ensuite traité par des produits biologiques. Ce dispositif permet de valoriser le biogaz, au lieu de le brûler.

M. BELLEGARDE, SEPANSO

S'enquiert des odeurs générées par ce système.

Mme SIRMAIN, SIETOM

Assure qu'aucun dégagement d'odeur particulier n'est associé à ce système. En 2016, 11 560 mètres cubes de lixiviats ont été traités par la station.

Bilan du programme local de prévention des déchets

M. LACOUTURE, SIETOM

Explique que de 2011 à 2017, le volume des ordures ménagères et des déchets recyclables a été réduit de 291 à 271 kg par habitant et par an. L'objectif de baisse de 7 %, inscrit dans le programme, a donc été atteint. Ce succès est dû à un plan d'action étoffé. L'une des mesures consistait à n'utiliser que des couches lavables au sein d'une crèche.

Mme LALANNE, Maire de Caupenne

Signale que les personnes travaillant dans la crèche concernée, ainsi que les parents, sont satisfaits de ce fonctionnement.

Mme LAFITTE, SIETOM

Evoque pour sa part la création d'une commission éco-exemplarité, visant à mener des actions éco-exemplaires au sein du SIETOM et des collectivités.

Démarches de valorisation accrue des déchets et d'optimisation du service

M. GASTON, SIETOM

Signale l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés à Saint-Sever. Cette action est apparue nécessaire au regard des contraintes liées au secteur historique du centre-ville de Saint-Sever. Les coûts de ce dispositif sont partagés entre le SIETOM et la commune.

La densification du réseau de collecte sélective a également fait l'objet d'actions, visant à atteindre la densité d'un point pour 250 habitants, contre un point pour 330 habitants actuellement.

Un programme de sécurisation des déchetteries est par ailleurs mis en œuvre, notamment au travers de l'installation d'un système de vidéoprotection sur les sites d'Hagetmau et de Pontonx. Sont essentiellement volés les métaux, les déchets électriques et, récemment, les bacs de récupération des déchets dangereux. Il est prévu à terme couvrir l'ensemble du réseau par un système de vidéosurveillance.

M. GIUDICELLI, Sous-préfet des Landes

Indique que des demandes de mise en œuvre de cette vidéosurveillance peuvent être adressées à la préfecture, au titre de la prévention de la délinquance (à la main du ministère de l'Intérieur) ou de l'équipement des territoires ruraux (à la main de la préfecture). M. GIUDICELLI invite le SIETOM à lui adresser les demandes le plus rapidement possible. Les gendarmes seront d'autant plus efficaces qu'ils pourront s'appuyer sur la vidéo. Par ailleurs, M. GIUDICELLI estime préférable d'acheter le matériel de vidéosurveillance, plutôt que de le louer.

M. GASTON, SIETOM

Signale également que différentes mises à jour réglementaires ont été effectuées au sein des déchetteries, en ce qui concerne les moyens de lutte contre l'incendie, le stockage des déchets spéciaux, et le risque de chute des quais. Ont en outre été engagés des programmes d'éco-mobilier, de collecte des radiographies, et de réemploi.

M. THOBY, Chalosse Vie

Demande si à terme, l'Etat interdira tout produit chimique sur le territoire, comme dans d'autres pays.

M. GIUDICELLI, Sous-préfet des Landes

Assure que ce questionnaire sera transmis au ministère *via* la DREAL.

M. GASTON, SIETOM

Indique, à propos de l'UVO, que deux campagnes d'analyses des refus de l'UVO ont été réalisées. Le refus Haut PCI, mesuré à la sortie du Trommel, pourrait avoir un intérêt en valorisation CSR (Combustible Solide de Récupération).

Par ailleurs, le SIETOM a choisi de réaliser une caractérisation de ses ordures ménagères résiduelles dans le but de connaître le gisement et la composition de ses déchets ménagers.

Enfin, l'ISDI de Caupenne, arrivée à saturation, doit être réhabilitée. De nouveaux exutoires de traitement ont été trouvés pour construire un nouveau schéma de traitement des gravats.

M. AVIGNON, DREAL

Donne lecture du résultat des inspections réalisées depuis la CSS du 19 mai 2016, ainsi que des quatre écarts persistant, dont l'absence de rétention dans l'aire de dépotage de carburant pour les camions, ainsi que dans l'aire de distribution de carburant (qui n'est, de plus, pas étanche), et le fait que la collecte des eaux intérieures vers les bassins étanches ne soit pas en place.

Mme SIRMAIN, SIETOM

Assure que l'aire de distribution de carburant est désormais étanche, et que des dispositions sont prises pour réaliser des volumes de rétention.

M. GASTON, SIETOM

Ajoute que la prochaine tranche de travaux entend aménager un bassin visant à collecter les eaux de ruissellement.

Mme CASTAGNEDE-IRAOLA, DREAL

Souligne le caractère persistant des écarts. La DREAL est consciente des efforts réalisés par le SIETOM et du sérieux dont il fait preuve. Pour autant, si les écarts ne sont pas rapidement rectifiés, le service prononcera une mise en demeure.

Questions diverses

M. GIUDICELLI, Sous-préfet des Landes

Invite la SIETOM à poursuivre les travaux entrepris, et rappelle que des aides sont possibles en matière de vidéoprotection.

M. THOBY, Chalosse Vie

Signale que la valorisation des gravats est possible au travers du brevet canadien, au travers de la biomasse minérale, qui permet de produire de la chaleur.

Mme LAFITTE, SIETOM

Estime qu'il serait opportun de réfléchir, au niveau national, aux solutions les plus pertinentes, plutôt que de contraindre encore davantage le dispositif.

M. BELLEGARDE, SEPANSO

Demande s'il est possible de lui faire parvenir par e-mail les analyses des eaux souterraines.

Mme SIRMAIN, SIETOM

S'y engage. Elle précise que ces analyses sont réalisées deux fois par an.

M. GIUDICELLI, Sous-préfet des Landes

Indique que la prochaine réunion de la commission sera programmée au mois de juin 2018.

11 heures 45 – Clôture de la réunion
